



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 18.431

DECISION

**Portant institution d'une régie de recettes
pour l'encaissement du stationnement payant**

Hors voirie en centre ville

Parc de stationnement en enclos

**(Parc de stationnement marché central, Parking Résidence Montmartre,
Parking du pole d'échange intermodale de la gare, Parking Avenue de Paris)**

Avenant N°7

==°°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Mr Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°06/186 en date du 10 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant Hors voirie en centre ville Parc de stationnement en enclos, rendue exécutoire le 10 juillet 2006,

. Vu l'avis conforme du Chef de Service Comptable de ROYAN assignataire en date du 29 août 2018,

DECIDE

ARTICLE 1er – de modifier l'article 3 de la décision DC N°06/186 en date du 10 juillet 2006, comme suit :

	<u>Compte d'imputation</u>
➤ Droits de stationnement	7337
➤ Forfaits de post-stationnement	7337

ARTICLE 2 – Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 – Le Maire de la Ville de ROYAN et le comptable public assignataire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 30 août 2018

**Vu la Trésorière Principale
de ROYAN**

Christine PEREZ

**Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 septembre 2018
Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

